

## Assemblée générale mixte du 29 avril 2022

### Compte rendu

Le 29 avril 2022 à 10 heures, l'assemblée générale mixte de la société Séché Environnement SA s'est tenue physiquement à Changé (53810), lieu-dit « La Deloire » afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué dans les avis de réunion et de convocation ci-après visés, l'ensemble des actionnaires présents ou représentés totalisant 84.17% des actions composant le capital, et 89,18% des droits de vote.

L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°35 du 23 mars 2022 (annonce n°2200603) et l'avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°42 du 8 avril 2022 (annonce n°2200769). Les convocations ont par ailleurs été publiées et envoyées conformément à la réglementation applicable. Les actionnaires ont également été informés des modalités de participation à l'assemblée générale sur le site internet de la Société et par communiqué en date du 7 avril 2022. L'intégralité des documents relatifs à cette assemblée a été mise en ligne et reste disponible sur le site internet de la Société <https://www.groupe-seche.com/fr/investisseurs/meeting>.

Le Bureau était composé de la manière suivante :

- Président : M. Joël Séché, Président du Conseil d'administration
- Scrutateurs :
  - o Le FCPE Séché Croissance représenté par M. Manuel Andersen
  - o Madame Pascaline de Dreuzy, Administratrice indépendante
- Secrétaire : M. Neil Curtis, Directeur juridique Groupe.

Le Bureau a constaté, compte tenu des pouvoirs et votes par correspondance reçus par la Société, que les actionnaires participant à l'assemblée possédaient 6.567.899 actions ayant le droit de vote sur les 7.857.732 actions composant le capital social. En conséquence, l'assemblée était valablement constituée.

MM. Maxime Séché, Directeur général et Baptiste Janiaud, Directeur administratif et financier, ont commenté les principaux éléments d'activité et de résultats de l'exercice 2021. Ils ont également présenté l'activité au 31 mars 2022, les perspectives d'activité et de résultats au titre de l'exercice en cours ainsi que la trajectoire économique et financière à horizon 2025.

Les Commissaires aux comptes de la Société étaient présents, à savoir :

- o La société KPMG SA (représentée par Monsieur Gwenaël Chédaleux)
- o La société Mazars SA (représentée par Monsieur Ludovic Sevestre.

Ils ont fait part à l'Assemblée Générale de leurs travaux et rapports sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2021.

Le Président a constaté qu'aucune question écrite n'a été posée au Conseil d'administration puis il a passé la parole aux actionnaires présents à l'Assemblée pour une session des questions orales. Aucune question n'a été posée par l'Assemblée.

Le Président a procédé aux votes des résolutions.

Les résolutions proposées ont été approuvées, à l'exception de la résolution N°4 portant sur les conventions réglementées.

En particulier, l'Assemblée a :

- approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2021, et décidé l'affectation du résultat 2021 prévoyant la distribution d'un dividende de 1,00 euro par action contre 0,95 euro au titre de l'exercice 2020,
- approuvé le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Philippe Valletoux,
- approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux, ainsi que leur rémunération (*ex ante et ex post*),
- approuvé l'ensemble des autorisations financières octroyées au Conseil d'administration,

Les résultats du scrutin de l'Assemblée Générale sont publiés dans un document séparé, disponible sur le site internet de la Société ([www.groupe-seche.com](http://www.groupe-seche.com)).

=====